



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-22

FINANCES

**6 – Affectation des résultats de l'année 2020 - budget principal relatif aux compétences assainissement
eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN

Nombre de présents : (44)

Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CARPF : Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

6 – Affectation des résultats de l'année 2020 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

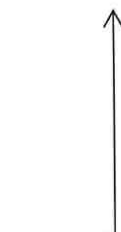
L'instruction M. 14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2020 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du Compte Administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI 2020

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	11 225 980,26 €	819 426,68 €	12 045 406,94 €
Dépenses	6 159 054,82 €	3 439 742,73 €	9 598 797,55 €
Résultat de l'exercice	5 066 925,44 €	-2 620 316,05 €	2 446 609,39 €
Résultat antérieur	18 322 175,93 €	2 726 514,24 €	21 048 690,17 €
Résultat total	23 389 101,37 €	106 198,19 €	23 495 299,56 €

Restes à réaliser	
Recettes	9 758,40 €
Dépenses	2 420 839,00 €
Solde	-2 411 080,60 €



Besoin de financement
2 304 882,41 €

À reporter en fonctionnement	21 084 218,96 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-----------------	---------------------

Compte tenu du besoin de financement de 2 304 882,4 €, issu de l'addition du résultat des restes à réaliser et du résultat de clôture de la section d'investissement, il va être reporté la somme de 21 084 218,96 € à l'article 002, excédent de fonctionnement.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2020 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 23 389 101,37 €,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2020 laisse apparaître en section d'investissement un excédent cumulé de 106 198,19 €,

Considérant le résultat déficitaire des restes à réaliser de 2 411 080,60 €,

Considérant qu'il y a un besoin de financement de 2 304 882,41 €,

FINANCES

6 – Affectation des résultats de l'année 2020 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 106 198,19 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Inscrit** en section d'investissement en recettes au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », 2 304 882,41 € correspondant à la couverture du besoin de financement,
- 3- **Reporte** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 21 084 218,96 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 4- **Donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette affectation de résultats.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	11 225 980,26 €	819 426,68 €	12 045 406,94 €
Dépenses	6 159 054,82 €	3 439 742,73 €	9 598 797,55 €
Résultat de l'exercice	5 066 925,44 €	-2 620 316,05 €	2 446 609,39 €
Résultat antérieur	18 322 175,93 €	2 726 514,24 €	21 048 690,17 €
Résultat total	23 389 101,37 €	106 198,19 €	23 495 299,56 €

Restes à réaliser	
Recettes	9 758,40 €
Dépenses	2 420 839,00 €
Solde	-2 411 080,60 €

Besoin de financement
2 304 882,41 €

À reporter en fonctionnement	21 084 218,96 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-----------------	---------------------

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021
Affichée le : 20/04/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

